



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le mercredi 7 octobre 2015

L'Ad'AP, c'est quoi ?

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'Établissements Recevant du Public (ERP) et/ou d'Installations Ouvertes au Public (IOP) qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apporte un cadre juridique sécurisé mais s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi, pour ceux qui n'ont pas satisfait à leurs obligations après le 1^{er} janvier 2015.

Le projet d'Ad'AP devait être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 et validé par la suite par le préfet. La validation du dossier permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité des ERP et IOP de la ville.

Le dispositif comporte des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de ce dispositif. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

Concernant la ville de Joigny :

Le dossier a été envoyé au Préfet dans les délais.

Une soixantaine de lieux sont concernés par le sujet, dont deux IOP qui sont le cimetière et le parc du Chapeau, le reste étant des ERP tels que les écoles, les services techniques, la médiathèque...

Sur ces soixante lieux, treize ERP et une IOP sont à jour de mise en accessibilité, et trois ERP sont en cours de finition.

Contact : Audrey CALMUS

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.calmus@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr

Les réalisations de 2015 ont été : le groupe scolaire Garnier (rampe d'accès extérieure sur rue, rampe d'accès intérieure dans la cour de récréation de la maternelle, monte-charge dans la cour de récréation de l'élémentaire, place de stationnement pour personnes à mobilité réduite), le conservatoire à rayonnement communal, (travaux en cours de finition dont monte-charge et place de stationnement pour personnes à mobilité réduite), bâtiment 2 du CRDS-pôle social (salles de danse et de karaté, travaux terminés), nouvelle salle de cinéma (travaux en cours), bat. 3 du CRDS-pôle formation où il reste quelques travaux à réaliser mais l'immeuble a été rendu accessible à tous les étages.

Sur les quarante-trois ERP restants, vingt-deux avaient fait l'objet d'un audit en 2011. Le montant des travaux a été estimé à 1 455 600 €/TTC. C'est le chiffre qui a été communiqué à la préfecture.

Le calendrier des travaux s'étale sur six ans.

Pour l'année 2016, la municipalité prévoit, entre autres, la mise en accessibilité des anciens locaux du CCAS et de la DETR sis au centre administratif, locaux qui seront occupés par les personnels administratifs de la communauté de commune du Jovinien (CCJ) et les services mutualisés ville de Joigny / CCJ, à l'exception de l'urbanisme.

Il reste vingt et un ERP et un IOP à auditer, qui le seront dans les douze mois à venir. Lorsque cela sera fait les éléments seront intégrés dans l'échéancier de programmation des travaux.

Le dossier avait été préalablement présenté lors du conseil municipal du 17 septembre 2015, qui l'a approuvé.

Il a également et présenté en détail lors de la commission accessibilité du 29 septembre 2015, à laquelle participent, entre autres, des représentants d'associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite.